

ACT4COMMUNITY

TERME DE REFERENCE

Formation des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive (EPS) -Ecole Privée- DA 30/2024

Act4Community « Agir pour le commun » vise à mettre en place une démarche inclusive de co-construction et de proximité avec les acteurs locaux et les populations avoisinantes aux sites du Groupe OCP, et ce dans le but de générer des initiatives créatrices de valeur durable à fort impact sur les communautés tant dans les domaines économique et social que dans les domaines de la culture, l'éducation et l'environnement.

1. CONTEXTE :

La Formation des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive (EPS) consiste à attirer les jeunes passionnés de sport vers une carrière inspirante. Elle leur donne les compétences nécessaires pour transmettre leur passion et devenir professeurs d'EPS-Ecole Privée-, transformant ainsi leur amour du sport en un métier.

2. OBJECTIFS :

Ce programme de formation et d'accompagnement a pour objectif principal :

- Former des jeunes passionnés de sport en leur apportant les compétences pédagogiques et techniques nécessaires pour devenir des professeurs d'EPS-Ecole Privée- .
- Acquérir des compétences pédagogiques pour bien encadrer les élèves en activités sportives.
- Maîtriser les techniques et connaissances nécessaires pour enseigner différentes disciplines sportives.
- Développer la capacité de motiver et d'inspirer les élèves à adopter un mode de vie sain et actif
- Contrôles de connaissances pré-formation et post-formation pour chaque module, examen final théorique et examen pratiques sur le terrain

3. CIBLE :

-Profil : Jeunes Passionnés de Sport : Individus engagés dans des activités sportives, cherchant à améliorer leurs performances, à élargir leurs compétences sportives, et à intégrer le sport dans leur vie quotidienne

-Zones géographique : Province Khouribga et Fqih Ben Saleh

-Capacité :

- 04 groupes d'un nombre de 20 bénéficiaires chacun

4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Les contenus et les outils de la partie formation ne doivent pas consister que d'apports théoriques illustrés par des exemples, mais principalement d'exercices pratiques et des mises en situation, en s'appuyant principalement sur l'expérience et le contexte de chaque module de formation.

5. QUALITE ACCOMPAGNATEUR

1. **Expertise Approfondie :** L'accompagnateur doit détenir une expertise approfondie dans les domaines du leadership sportif, de la nutrition et de la préparation physique, afin de transmettre des connaissances solides et adaptées aux besoins des participants.

L'accompagnateur doit être en mesure de préparer des supports et contenus correspondants aux objectifs de chaque domaine concerné.

2. **Compétences Pédagogiques** : Posséder des compétences pédagogiques exceptionnelles est essentiel pour guider les participants tout au long du programme, en utilisant des méthodes d'enseignement variées, interactives et adaptées à différents styles d'apprentissage.
3. **Leadership Inspirant** : En tant que formateur, il est crucial de démontrer un leadership inspirant, favorisant un environnement inclusif, motivant les participants à développer leurs compétences, à prendre des initiatives et à devenir des leaders autonomes dans le domaine du sport et de la nutrition.

6. CONTENU DU PROGRAMME :

I. Commission de sélection :

Le prestataire est appelé à :

- Co-construction avec l'association Act4community d'un appel à candidature à lancer.
- L'appel à candidature sera lancé sur la page Facebook de l'association Act4community.
- Traitement des demandes de candidatures reçues suite à l'appel lancé.
- La sélection sera faite sous forme des entretiens par une commission de choix sur durée de trois jours.

II. Contenu :

1. Introduction à la Pédagogie en EPS
2. Anatomie et Physiologie Appliquées au Sport
3. Méthodes et Techniques d'Enseignement en EPS
4. Psychologie du Sport et Motivation des Élèves
5. Nutrition et Santé des Élèves en EPS
6. Gestion des Activités Physiques et Sportives en Milieu Scolaire
7. Activités Pratiques et Exercices d'Application
8. Évaluation Finale et Perspectives d'Amélioration

III. Déroulement de la Formation:

Le prestataire doit mettre à disposition une proposition d'une offre détaillée d'un programme en **Formation des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive (EPS) -Ecole Privée-** respectant le contenu ci-dessus.

NB : Toute fois les thèmes ci-dessus reste à titre indicatif, le soumissionnaire doit proposer :

- Une offre innovante et plus large.
 - Un Planning prévisionnel de déroulement de la Formation.
 - Une offre commerciale bien détaillée.
-

7. ORGANISATION ET GESTION DE LA MISSION :

Documentation :

Le prestataire s'engage à prendre en charge la gestion et l'archivage des documents (fiche de présence, rapport de suivi ...).

Les documents restent à la propriété de l'Act4community.

Modalités de paiement ;

L'adjudication sera faite en une seule prestation et les paiements seront effectués par l'association ACT4COMMUNITY au fur et à mesure de l'avancement des prestations (par groupe).

Exigences particulières :

- L'association ACT4COMMUNITY se réserve le droit de refuser toutes propositions ou modifications (d'échanges ou alternatives) ne figurant pas dans le descriptif technique.
- La formation sera faite en 04 groupes de 20 personnes.
- La prestation sera adjugée en un seul lot selon une pondération de **70% technique.**

8. LIEU DE FORMATION :

Présentiel : Les locaux de l'association Act4community à Khouribga ou Oued Zem, ou FBS

9. LES LIVRABLES :

Le prestataire est amené à préparer les livrables suivants :

- Le model de l'appel à candidature à lancer avec les critères de choix des bénéficiaires.
- Liste des candidats qui ont manifesté intérêt à ce programme.
- PV de la commission de choix des candidats retenus de chaque groupe (en total 04 groupes de 20 bénéficiaires).
- Liste des bénéficiaires de la formation.
- Liste de présence de chaque séance formation.
- Les supports de formation en format papier & électronique.
- Rapport de fin de formation de chaque module qui relate principalement : Synthèse d'évaluation, les points forts, les points d'améliorations, les recommandations des participants, taux de satisfaction.

10. LES KPI'S DE SUIVI :

Durant le programme, le prestataire est appelé à suivre les indicateurs suivant :

- Nombre de jours de formation : 03 jours par semaine durant 5 semaines pour chaque groupe,
- Nombre des bénéficiaires : 80 participants
- Taux de participation

11. ATTESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Une attestation certifiée Une attestation devra être remise à chaque candidat qui aura suivi le programme de formation .

12. CONFIDENTIALITÉ

Le soumissionnaire s'engage à préserver la confidentialité de toutes les données recueillies dans le cadre du projet.

13. DOSSIER DE SOUMISSION

1. Offre technique :

Le soumissionnaire devra présenter un dossier technique composé de :

- Dossier juridique et administratif de l'adjudicataire selon l'annexe 1-A.
- Le TDR signé et cacheté.
- Documents de références.
- La grille de recevabilité signée et cachetée à laquelle il faut joindre les documents qui y sont spécifiés.
- L'offre technique doit nous parvenir sous pli fermé et doit être déposés à la boîte postale de l'association Adresse : Boite postale Act4community N° 173 Khouribga centre de distribution Khouribga Maroc.
Indiquer sur l'enveloppe : Le libellé du projet et Le nom du prestataire, son mail, adresse et téléphone.

2. Offre commerciale :

Le soumissionnaire devra établir une proposition financière à la base du bordereau des prix en annexe et l'adresser sous pli fermé au Boite postale Act4community N° 173 Khouribga centre de distribution Khouribga Maroc.
Indiquer sur l'enveloppe : Le libellé du projet et Le nom du prestataire, son mail, adresse et téléphone.

14. ASSURANCE

Le prestataire devra souscrire, à ses frais, toutes polices d'assurance appropriées destinées à couvrir les risques inhérents à l'exécution de la prestation auprès d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances pour pratiquer l'assurance au Maroc. Le prestataire devra justifier, à première demande du Client et dans les plus brefs délais, de la souscription des polices d'assurance ainsi que du paiement des primes y afférentes. Le prestataire devra maintenir en vigueur lesdites polices d'assurances jusqu'à la fin de ses obligations vis-à-vis du Client tel que :

- Une assurance couvrant tous les dommages qui pourraient être causés aux biens et au personnel du client ou à des tiers pendant l'exécution des travaux ;
 - Une assurance couvrant la responsabilité de son personnel, les véhicules et matériel utilisé ;
-

- Les primes d'assurance du personnel intervenant , véhicule utilisé , assistance médicale et hospitalisation en cas d'accident et honoraires correspondants seront à la charge du prestataire.
-